

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 0376

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

MOTION POUR DEMANDER L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION LORS DES JOURNÉES DE SMOG

Attendu que le smog est une brume jaunâtre composée de polluants atmosphériques qui a plusieurs effets néfastes sur la santé comme l'irritation des yeux et voies respiratoires, la toux, l'aggravation des symptômes chez les personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires et le décès prématuré d'adultes atteints de maladies cardiorespiratoires chroniques;

Attendu que la Direction de la santé publique estime que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique se traduisent par plus de 1500 décès prématurés par année à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal est un partenaire important du programme Info-smog par l'entremise duquel une prévision quotidienne de la qualité de l'air et les avertissements de smog sont émis par Environnement Canada et a adopté un nouveau règlement sur le chauffage au bois visant à interdire l'utilisation des foyers et des poêles à bois lors d'un avertissement de smog;

Attendu que le dernier bilan du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) à Montréal nous montre, que depuis 2009 le nombre de jour de smog est en constante diminution passant de 32 à 7 (en 2015), que la qualité de l'air s'améliore et qu'il ne faut pas confondre les jours de mauvaise qualité de l'air, qui sont liés à des conditions locales, et les jours de smog, qui sont des phénomènes régionaux;

Attendu que depuis l'adoption du Règlement 15-069 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'Administration montréalaise a mis sur pied une campagne de communication grand public incluant le déploiement d'annonces spécifiques lorsqu'un avertissement de smog est en vigueur et que ce plan de communication utilise les médias sociaux, la diffusion de publicités à la radio, sur le web et dans les médias écrits ainsi que la diffusion de bulletins sur les écrans de Métrovision; qu'un indice de la qualité de l'air (IQA) calculé à partir des résultats de particules fines mesurés par les analyseurs en continu du RSQA a été développé par la Ville de Montréal pour informer le grand public de la situation qui prévaut sur son territoire et qu'il est disponible en temps réel sur le site web de la Ville; qu'à travers la campagne de communication chaque citoyen est invité à participer à l'amélioration de la qualité de l'air en posant des gestes simples comme limiter l'utilisation des foyers et des poêles à bois, privilégier le transport collectif, et s'il faut utiliser la voiture, réduire sa vitesse et éviter de laisser tourner le moteur au ralenti; que le programme Info Smog responsable de l'émission des avertissements de smog a aussi un plan de communication afin de rejoindre la population de l'agglomération montréalaise;

Attendu que pour la première année de la mise en oeuvre du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'emphase a été mise sur l'information, la sensibilisation et l'intervention lors des avertissements de smog principalement par le biais des plaintes; que des efforts de sensibilisation sont mis de l'avant par le biais du plan de communication afin d'inciter les citoyens à modifier leurs habitudes de chauffage ou changer leur appareil; que la Ville se réserve dans un premier temps le droit d'émettre un avertissement si la situation est jugée à propos en vue de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'amélioration de la qualité de l'air et par la suite d'émettre un constat d'infraction passible d'une amende, tel que prévu au règlement;

Attendu qu'il existe déjà un plan particulier d'intervention chaleur extrême ayant pour objectif de réduire les impacts sur les populations vulnérables qui permet à la sécurité civile de Montréal de mettre en place des mesures exceptionnelles advenant le cas d'un épisode de smog estival concomitant; que la Direction de la santé publique juge que des recommandations comportementales plus élaborées que celles déjà diffusées à la population n'auraient pas d'avantages sur celles déjà mises en œuvre;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde
M. Réal Ménard

Et résolu :

que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande au Service de l'environnement d'élaborer le Plan d'action de la Ville de Montréal lors des journées de smog.

Adopté à l'unanimité.

65.03

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 mars 2016
Séance tenue le 21 mars 2016

Résolution: CM16 0379

Motion non partisane demandant au gouvernement du Canada d'intervenir rapidement pour éliminer les gras trans

Attendu que les arrondissements Lasalle, du Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ont récemment adopté une motion demandant une intervention rapide du gouvernement du Canada afin d'éliminer les gras trans des aliments;

Attendu que l'Association pour la santé publique (ASPQ) a récemment lancé une campagne demandant au gouvernement fédéral d'interdire les gras trans industriels dans les produits alimentaires et invite ses partenaires à travers le Québec, y compris les municipalités, à soutenir cette initiative;

Attendu que les diététistes du Canada ont publiquement appuyé cette démarche visant à retirer les gras trans des aliments transformés et de ceux offerts dans les restaurants;

Attendu que les recherches cliniques ont déterminé que la consommation de gras trans augmente considérablement le risque de maladie cardiaque et le diabète et que, selon les autorités de santé publique, la consommation de gras trans est responsable de milliers de décès prématurés chaque année à travers le Canada;

Attendu que Santé Canada exige que le contenu en gras trans des aliments soit divulgué sur les étiquettes nutritionnelles, et que cette exigence a mené de nombreux consommateurs à opter pour des choix plus sains et a convaincu des chaînes de restauration rapide et des fabricants de produits alimentaires à substituer des ingrédients sains aux gras trans;

Attendu que le précédent gouvernement fédéral a rejeté les demandes des professionnels de la santé d'interdire les gras trans non naturels et a plutôt demandé à l'industrie alimentaire et de la restauration rapide de réduire volontairement la teneur en gras trans de leurs aliments;

Attendu que les huiles partiellement hydrogénées se retrouvent encore fréquemment dans les biscuits, pâtisseries, glaçages, certaines margarines, maïs soufflé à cuisson au micro-ondes, préparation pour crêpes, craquelins, crèmes à café et autres produits;

Attendu que malgré une plus grande sensibilisation des consommateurs, l'approche volontaire n'a pas permis d'éliminer complètement les problèmes de santé associés à la consommation de gras trans;

Attendu qu'aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA) a déterminé que la consommation de gras trans, peu importe le niveau, n'est pas reconnue comme prudente et a décrété, en juin dernier, une période de transition de trois ans à la suite de laquelle les gras trans doivent être éliminés complètement de tous les produits offerts aux consommateurs;

Attendu que la lettre de mandat présentée par le premier ministre à la ministre de la Santé encourage notamment le ministère à mettre en place des règlements similaires à ceux des États-Unis pour éliminer les gras trans;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Manon Barbe
Mme Erika Duchesne
Mme Lorraine Pagé
M. Claude Dauphin
M. Dominic Perri
Mme Monique Vallée
Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

que le conseil municipal soutienne les initiatives pour l'élimination des gras trans et encourage Santé Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans des produits alimentaires canadiens.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- une lettre en date du 4 décembre 2015, adressée à la ministre de la Santé, L'Honorable Jane Philpott;
- un communiqué de l'Association pour la santé publique du Québec intitulé « L'ASPQ demande à la ministre de la Santé Philpott d'agir sur les gras trans »;
- une lettre en date du 29 janvier 2016, réponse de la ministre de la Santé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.06
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 30 mars 2016